

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-028-13445/23/BM

■ Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la Programmation 2023 du PLIE du Pays d'Aix - Approbation de conventions d'objectifs

50240

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La politique soutenue dans le domaine de l'emploi et de l'insertion dans le Pays d'Aix s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) et repose sur un protocole d'accord dont les objectifs communs sont définis avec les services de l'État, de la Région et du Département des Bouches-du-Rhône, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Ce Plan a pour objet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau local pour le public ciblé, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Cette démarche partenariale est destinée à coordonner, dynamiser et renforcer, en Pays d'Aix, la mobilisation des moyens de chacun des signataires, afin de permettre l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail.

Le PLIE assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi des bénéficiaires puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant plus de 3 mois.

Le PLIE du Pays d'Aix en tant que « plate-forme de coordination », permettant la mobilisation des moyens de chaque partenaire, intervient selon 3 axes structurés autour :

- Du renforcement des structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE.
- Des structures d'insertion par l'activité économique, afin d'améliorer la qualification des participants et de favoriser leur retour à l'emploi.
- Des partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles de façon à ce que les participants puissent engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail.

La coordination accrue mise en place entre les différentes instances (Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle d'insertion et Pôle Emploi) incite à poursuivre le dispositif du PLIE en Pays d'Aix.

Pour rappel, en 2021, un nouveau contour du dispositif PLIE a été défini dans le cadre des marchés publics « Inclusion Active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le Territoire du Pays d'Aix ». En effet, de nouvelles modalités et de nouveaux objectifs ont été fixés aux accompagnateurs à l'emploi.

Les évolutions principales de la mission du référent de parcours se déclinent ainsi :

- Alternance rendez-vous individuels et ateliers collectifs
- Fusion des missions accompagnement à l'emploi et intermédiation pour plus d'efficacité
- Portefeuille de 50 participants (soit 80 accompagnements par an)
- 20% de l'activité des accompagnateurs consacrée à la relation entreprise
- Actions novatrices incluant des supports ludiques et adaptés
- Lien renforcé avec l'entreprise à construire

Dès la notification des marchés en mars 2021, un travail de collaboration a été conduit avec les opérateurs du PLIE afin d'optimiser le redémarrage du dispositif. Un premier bilan très positif peut être dressé, même si l'activité du PLIE a été, à nouveau, impactée par la crise sanitaire et les accompagnateurs à l'emploi ont dû « inventer » de nouvelles modalités d'accompagnement à distance afin de répondre aux demandes des participants.

Le PLIE a accompagné 1026 personnes en 2022.

Au regard de ce bilan et de la nouvelle dynamique instaurée, les partenaires du PLIE ont validé lors du comité de pilotage du 25 janvier les axes de programmation retenus au titre de l'année 2023, qui privilégient la reconduction des actions novatrices incluant des supports ludiques et adaptés générant la cohésion, l'adhésion, la confiance (coaching, usine école, mise en situation de travail, jeu de rôles...).

Toutes les actions proposées ont pour finalité la levée des freins périphériques à l'emploi en utilisant des supports variés et en associant des périodes en individuel et collectif.

- Job Expert :

L'objectif principal de cette action vise à faciliter l'accès à l'emploi et la réussite professionnelle des bénéficiaires du PLIE, confrontés à des difficultés de manque de confiance et d'estime de soi, générant des inadéquations comportementales face à des interlocuteurs professionnels. Elle s'inscrit comme une étape dans la construction du parcours, en amont de la prise de poste.

Cette action permet à chaque participant d'amorcer des changements d'attitudes et de comportement pouvant bloquer, ou freiner, l'atteinte des objectifs professionnels.

- Le Collectif des Sens :

Développe un projet intitulé « Jeu d(e)rôles » sur le Territoire du Pays d'Aix qui prévoit le déroulement d'ateliers d'expression théâtrale pour des demandeurs d'emploi en parcours d'insertion professionnelle.

L'action « Jeu d(e)rôles » proposée consiste à proposer aux participants du PLIE, confrontés à des difficultés de communication verbale et non verbale, une action alternative dans le but d'améliorer leur employabilité.

- DPSY Consult :

L'objectif principal est de contribuer à la résolution des freins psychologiques à l'employabilité des demandeurs d'emploi, en les aidant à identifier, exprimer, clarifier et dépasser les obstacles rencontrés.

La finalité principale de cette action est d'apporter une écoute et un soutien psychologique au demandeur d'emploi afin de permettre au professionnel de se recentrer sur l'accompagnement socioprofessionnel.

- Amégoré :

L'action « Dynamiq Emploi » a pour objectif la mobilisation d'un groupe de participants PLIE sur des techniques et savoir-faire indispensables à l'insertion durable. Développer son potentiel, restaurer sa confiance en soi et se remobiliser dans la perspective d'un retour à l'emploi. Cette action spécifique permet l'acquisition d'une plus grande capacité à convaincre par la communication téléphonique. Une technique bien maîtrisée permettra à chacun d'obtenir des résultats immédiats et concrets sous la forme de rendez-vous avec des employeurs potentiels.

- ICV « In Practice » :

L'objectif de cette association est la formation et l'accompagnement de personnes identifiées dans des parcours d'insertion socio-professionnelle en fin de parcours afin de créer les conditions d'accès à l'emploi durable par le développement de compétences relationnelles, techniques et les savoir-être nécessaires à l'intégration au sein d'une équipe de travail et plus largement d'une entreprise.

Action « Atout sénior » : Action collective (sessions de 9 jours) ayant pour objectif de remobiliser les participants en valorisant leurs expériences, forces et atouts ; changer leur regard sur eux-mêmes ; dynamiser la recherche d'emploi par le décryptage des processus de recrutement.

Action « USINE ECOLE » : Un atelier de production (fil rouge de l'action) – fabrication de maisons à oiseaux – sert de support pour aborder les points clés nécessaires à un retour à l'emploi durable – savoir être et savoir vivre en entreprise, les savoir-faire, la confiance en soi travail en équipe et acquisition du socle numérique.

- Aggrego-tech :

L'association porteuse par ailleurs d'un chantier d'insertion dans le champ du numérique, propose à destination des participants du PLIE un atelier de rédaction de CV et un accompagnement à la mise en place du CV sur la plateforme Provence-Emploi pour les participants bénéficiaires du RSA.

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière. Une programmation complémentaire d'actions basée sur les rencontres avec les entreprises en collectif et la mobilisation des publics pourra être proposée au regard des besoins identifiés par les accompagnateurs.

Six structures sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de l'attribution de la subvention ou notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Proposition de subventions dans le cadre de la programmation 2023 :

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE	TAUX en %	CONV OUI/ NON
2687	JOB EXPERT	Job booster	31.000 €	41.020 €	31.000 €	31.000 €	75,57%	OUI
2844	LE COLLECTIF DES SENS	Jeu de rôle – Atelier théâtre	13.920 €	24.593 €	13.920 €	13.920 €	56,60%	NON
2761	DPSY CONSULT	Diagnostic et Soutien Psychologique	30.000 €	53.500 €	35.000 €	30.000 €	56,07%	OUI
HORS GU	AMEGORE	Action « Dynamic Emploi »	4.800 €	12.000 €	6.000 €	4.800 €	40%	NON

HORS GU	I C V In Practice	Action « Atouts Emploi Seniors » et « Usine Ecole »	10.020 €	26.080 €	10.020 €	10.020 €	38,42%	NON
2685	AGGREGO- TECH	Ateliers numériques PLIE	10.000 €	25.000 €	20.000 €	20.000 €	80%	NON
TOTAL					115.940 €	109.740 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'établir une programmation au titre du PLIE en complémentarité avec les actions conduites par les partenaires de la Métropole.
- La plus-value apportée par ces actions aux participants du PLIE.
- L'intérêt pour d'offrir à ces demandeurs d'emploi une offre variée d'actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

Délibère

Article 1 :

Le montant global des subventions retenues au titre de la programmation 2023 du PLIE du Pays d'Aix est de 109 740 euros répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions annuelles d'objectifs à conclure avec les associations « Job Expert » et « DPSY Consult ».

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ